



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 8 avril 2019

**Information sur l'absence d'avis
de la Mission régionale d'Autorité environnementale
Actualisation de l'étude d'impact
du parc des expositions de Toulouse
déposé par EUROPOLIA, SPLA de Toulouse Métropole
Communes d'Aussonne, Beauzelle, Cornebarrieu (31)
Au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement**

**n°saisine 2019-7180
n°MRAe 2019AO35**

Par courrier reçu par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie le 8 février 2019, EUROPOLIA, SPLA de Toulouse Métropole a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur l'actualisation de l'étude d'impact du parc des expositions de Toulouse sur les communes d'Aussonne, Beauzelle et Cornebarrieu au titre des articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 8 avril 2019.